



CALENDRIER DE RÉSERVATION : ENFANTS DE - 6ANS

POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS
DU 06 AVRIL AU 17 AVRIL 2020

A RETOURNER AU PLUS TARD LE :

MERCREDI 4 MARS 2020

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Niveau de Classe: _____

Cocher la case
correspondante

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Karl Marx | <input type="checkbox"/> Marcel Cachin | <input type="checkbox"/> Louise Michel | <input type="checkbox"/> Gabriel Péri |
| <input type="checkbox"/> Angela Davis | <input type="checkbox"/> Paul Langevin | <input type="checkbox"/> Victor Hugo | <input type="checkbox"/> Jacques Prévert |
| <input type="checkbox"/> Paul Vaillant Couturier | | | |

La réservation des vacances scolaires est soumise à la confirmation de l'obtention d'une place par la Direction de l'enfance et des écoles.

Du 23/12 au 03/01/2020	JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	1/2 JOURNEE SANS REPAS
Lundi 6 avril 2020				
Mardi 7 avril 2020				
Mercredi 8 avril 2020				
Jeudi 9 avril 2020				
Vendredi 10 avril 2020				
Lundi 13 avril 2020	FERIÉ			
Mardi 14 avril 2020				
Mercredi 15 avril 2020				
Jeudi 16 avril 2020				
Vendredi 17 avril 2020				

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Direction de l'accueil de loisirs.

Date :

Signature des parents :

MODE D'EMPLOI DU CALENDRIER AU VERSO - TSVP →

Comment remplir le calendrier de réservation ?

- ◆ Inscrire les nom, prénom, classe, école de votre enfant.
- ◆ Cocher les temps d'accueil pour lesquels votre enfant sera présent :
 - le matin de **7h30 à 8h10** (*temps d'accueil encadré par les animateurs*)
 - le soir de **16h30 à 18h** (*temps d'études pour les plus de 6 ans encadré par les enseignants et temps de loisirs pour les moins de 6 ans encadrés par les animateurs*)
 - le soir de **18h à 19h** (*temps de loisirs encadré par les animateurs*)
 - les mercredis / vacances* de **7h30 à 19h** (*temps de loisirs encadré par les animateurs*)

*Concernant les mercredis et les vacances scolaires, 4 types d'accueil sont possibles :

JOURNEE	HORAIRES	OBSERVATIONS
journée avec repas	7h30 - 19h	repas et goûter prévus
journée sans repas	7h30-11h30 / 13h30-19h	goûter prévu
demi-journée avec repas	7h30-13h30	repas prévu
	ou 11h30-19h (confirmer la venue de l'enfant avant 9 heures)	repas et goûter prévus
demi-journée sans repas	7h30-11h30	-
	ou 13h30-19h (confirmer la venue de l'enfant avant 9 heures)	goûter prévu

- ◆ Dater et signer le calendrier. Le déposer à l'accueil de loisirs.

RAPPEL : Tout retard de calendrier ne nous permettra pas de vous donner l'assurance d'accueillir votre enfant.

Pour toute question, l'équipe d'animation se tient à votre disposition.